

***BASE DE DONNEES ARIA***

**REGION : BOURGOGNE**

**Inventaire des accidents recensés en 2011**

Réf. : RC120007 - ED\_12104 / 24/02/2012

## Avertissement

La base de données ARIA (Analyse, Recherche et Information sur les Accidents), du Ministère du développement durable, recense les accidents et incidents qui ont, ou auraient pu, porter atteinte à la santé ou à la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Ces événements résultent pour l'essentiel d'installations industrielles ou agricoles classées ou susceptibles de l'être (IC). D'autres événements comme ceux impliquant des transports de matières dangereuses par route, rail, canalisation, bateau (TMD) et dont les enseignements leurs sont transposables sont également enregistrés. Ce recensement par principe non exhaustif et les analyses induites sont organisés depuis 1992. Les accidents saisis se sont pour l'essentiel déroulés en France, seuls les plus significatifs à l'étranger étant retenus pour leur extrême gravité ou leur intérêt en matière de retour d'expérience.

Cette base recense 40815 événements au 31 décembre 2011. Sur les 34568 cas répertoriés à cette date en France, 24406 d'entre eux impliquent des installations classées (IC), 5015 le TMD, 2726 autres cas étrangers aux IC ont entraîné des pollutions accidentelles des eaux superficielles, 2421 sont relatifs à d'autres événements porteurs de retour d'expérience transposables aux IC.

Au titre de la seule année 2011, 1833 événements ont été enregistrés. Sur les 1750 cas répertoriés en France, 929 événements impliquent des IC, 476 le transport de matières dangereuses (route, fer, fleuve, mer, canalisations), 55 ont entraîné des pollutions des eaux superficielles mais dont les origines sont inconnues et 290 d'autres cas ou REX transposables aux IC. De même 88 événements ont été enregistrés en Bourgogne, dont 41 impliquant des IC, 32 le TMD, 2 des pollutions des eaux superficielles aux origines non identifiées et 13 autres cas.

Les tableaux suivants donnent, pour l'année 2011 en Bourgogne et pour l'ensemble des accidents français, une répartition selon les sources d'informations, les activités concernées, les types d'accidents, leur origine, les conséquences induites sur l'environnement...

Ces accidents concernent exclusivement :

- Accidents / incidents concernant une installation classée ou susceptible de l'être

Pour alléger le texte, seul le terme «accidents» est utilisé dans cette synthèse. Un accident peut correspondre à plusieurs items.

## 1) Sources de l'information

Sources	Bourgogne (41 cas)	France (899 cas)
Inspection	22 %	25 %
Exploitant	7,3 %	9,7 %
CHSCT	0 %	0,4 %
Tiers expert	0 %	0,2 %
Inspection travail	0 %	0,3 %
SDIS	0 %	0,8 %
CODISC / SYNERGI	90 %	81 %
Presse	63 %	56 %
Banques extérieures	0 %	0,3 %
Autre rapport (2)	0 %	0,6 %

(1) CR pollutions des eaux transmis par la direction de l'Eau.

(2) Exploitants coût assureurs (GAN, APSAD...).

## 2) Départements

Départements	2011 (41 cas)	1992 / 2011 (917 cas)
21 - Côte d'or	34 %	34 %
58 - Nièvre	15 %	11 %
71 - Saône-et-Loire	34 %	34 %
89 - Yonne	17 %	21 %

### 3) Activités concernées (code N.A.F.)

Les activités économiques sont classées selon la nomenclature NAF (Nomenclature des Activités en France utilisée par l'INSEE) avec répartition exprimée en % du nombre d'accidents pour lequel l'activité est connue : 41 et 914 accidents, soit 100 et 98 % des événements répertoriés en région Bourgogne et en France.

<i>Activités</i>	<i>Bourgogne (41 cas)</i>	<i>France (914 cas)</i>
01 - Culture et production animale, chasse et services annexes	27 %	11 %
02 - Sylviculture et exploitation forestière	0 %	0,1 %
08 - Autres industries extractives	0 %	0,5 %
10 - Industries alimentaires	0 %	5,6 %
11 - Fabrication de boissons	4,9 %	0,9 %
13 - Fabrication de textiles	0 %	0,8 %
14 - Industrie de l'habillement	0 %	0,1 %
15 - Industrie du cuir et de la chaussure	0 %	0,1 %
16 - Travail du bois, fabrication d'articles en bois, liège... (hors meubles)	2,4 %	3,3 %
17 - Industrie du papier et du carton	0 %	1,2 %
18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	0 %	0,7 %
19 - Cokéfaction et raffinage	0 %	2,6 %
20 - Industrie chimique	7,3 %	12 %
21 - Industrie pharmaceutique	0 %	0,4 %
22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	7,3 %	2,6 %
23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	2,4 %	1,2 %
24 - Métallurgie	4,9 %	5,3 %
25 - Fabrication de produits métalliques (hors machines et équipements)	12 %	5,4 %
26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	0 %	0,2 %
27 - Fabrication d'équipements électriques	0 %	0,3 %
28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	0 %	1,2 %
29 - Industrie automobile	0 %	1,1 %
30 - Fabrication d'autres matériels de transport	0 %	0,4 %
31 - Fabrication de meubles	2,4 %	1,1 %
32 - Autres industries manufacturières	0 %	0,3 %
33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	0 %	0,8 %
35 - Production et distribution d'électricité, gaz, vapeur et air conditionné	2,4 %	3,5 %
36 - Captage, traitement et distribution d'eau	0 %	0,1 %
37 - Collecte et traitement des eaux usées	2,4 %	1 %
38 - Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	4,9 %	12 %
43 - Travaux de construction spécialisés	2,4 %	2,1 %
45 - Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	0 %	3,2 %
46 - Commerce de gros (hors automobiles et motocycles)	4,9 %	7,4 %
47 - Commerce de détail (hors automobiles et motocycles)	2,4 %	2,5 %
49 - Transports terrestres et transport par conduites	0 %	1 %
52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	9,8 %	4,8 %
64 - Activités des services financiers (hors assurance et caisses de retraite)	0 %	0,1 %
71 - Activités d'architecture et d'ingénierie, de contrôle et analyses techniques	0 %	0,1 %
72 - Recherche-développement scientifique	0 %	0,7 %

<b>Activités</b>	<b>Bourgogne (41 cas)</b>	<b>France (914 cas)</b>
73 - Publicité et études de marché	0 %	0,1 %
77 - Activités de location et location-bail	0 %	0,3 %
81 - Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	0 %	0,1 %
84 - Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	0 %	0,7 %
85 - Enseignement	0 %	0,3 %
88 - Action sociale sans hébergement	0 %	0,1 %
93 - Activités sportives, récréatives et de loisirs	0 %	0,3 %
96 - Autres services personnels	0 %	1 %

#### 4) Types d'accidents

Répartition exprimée en % du nombre d'accidents pour lequel le type d'événements est connu : 41 et 919 accidents, soit 100 et 99 % des événements répertoriés en région Bourgogne et en France.

<b>Types</b>	<b>Bourgogne (41 cas)</b>	<b>France (919 cas)</b>
Incendies	71 %	65 %
Explosions	7,3 %	8,3 %
Rejets de matières dangereuses / polluantes	34 %	49 %
Chutes / Projections d'équipements	12 %	7,3 %
Radioactivité / Irradiation	0 %	1,2 %
Pollutions chroniques aggravées	0 %	0,2 %
Effets Dominos	0 %	0,8 %
Presque accidents	0 %	0,9 %
Accident de transport	2,4 %	5,2 %
Accidents impliquant un ASP	2,4 %	5,2 %
Autres types d'évènements	4,9 %	3,2 %

#### 5) Causes des accidents

Répartition exprimée en % du nombre d'accidents pour lequel les causes sont connues : 19 et 581 accidents, soit 46 et 63 % des événements répertoriés en région Bourgogne et en France. Un même accident peut avoir de multiples causes.

<b>Causes</b>	<b>Bourgogne (19 cas)</b>	<b>France (581 cas)</b>
Facteur organisationnel et humain dont :	58 %	59 %
-> Organisation défaillante (consignes, procédures...)	47 %	44 %
-> Défaut de maîtrise du procédé	11 %	15 %
-> Usage inadapté de produits dangereux	0 %	0,2 %
-> Intervention insuffisante ou inadaptée	0 %	0,7 %
-> Abandon produits / équipement dangereux	0 %	1,4 %
Défaillance matérielle	58 %	52 %
Acte de malveillance avéré ou suspecté	5,3 %	9,1 %
Causes externes dont :	5,3 %	12 %
-> Pertes d'utilités (eau, électricité...)	5,3 %	1 %
-> Accident extérieur à l'établissement	0 %	2,6 %
-> Agressions d'origine naturelle	0 %	4 %
-> Autres causes externes	0 %	3,6 %
Autres causes	0 %	0,5 %

## 6) Circonstances des accidents

Répartition exprimée en % du nombre d'accidents pour lequel les circonstances sont connues : 22 et 332 accidents, soit 54 et 36 % des évènements répertoriés en région Bourgogne et en France. Un même accident peut avoir plusieurs circonstances.

<i>Circonstances</i>	<i>Bourgogne (22 cas)</i>	<i>France (332 cas)</i>
Période d'activité réduite	82 %	71 %
Travaux / Maintenance / Réparation / Test	4,5 %	16 %
Début / Fin de poste	4,5 %	1,5 %
1ère mise en service	0 %	1,2 %
Remise en service / Redémarrage	4,5 %	3,3 %
Mise à l'arrêt	0 %	1,2 %
Unité abandonnée	4,5 %	5,1 %
Opération exceptionnelle	0 %	0,6 %
Démantèlement	4,5 %	3 %
Arrêt longue durée	0 %	1,2 %

## 7) Répartition par type de conséquence

Répartition donnée en % du nombre d'accidents pour lequel des conséquences sont connues : 40 et 878 accidents, soit 98 et 95 % des évènements répertoriés en région Bourgogne et en France. Un même accident peut avoir de multiples conséquences.

<i>Conséquences</i>	<i>Bourgogne (40 cas)</i>	<i>France (878 cas)</i>
Morts	2,5 %	1,8 %
Blessés	7,5 %	24 %
Chômage technique	7,5 %	14 %
Tiers sans abris	0 %	1,3 %
Incapacité travail (tiers)	0 %	0,8 %
Privation d'usages - eau potable	0 %	0,3 %
Privation d'usages - électricité	2,5 %	2,4 %
Privation d'usages - gaz	0 %	0,6 %
Privation d'usages - transport public	0 %	0,2 %
Autres privations d'usages	0 %	0,3 %
Population évacuée	0 %	5,4 %
Population confinée	2,5 %	1,8 %
Périmètre de sécurité	10 %	15 %
Limitation de la circulation (route, fer, etc.)	7,5 %	10 %
Pollution des eaux superficielles	10 %	7,3 %
Pollution atmosphérique	7,5 %	18 %
Contamination des sols	5 %	2,6 %
Pollution des eaux souterraines	2,5 %	0,2 %
Atteinte à la faune sauvage	0 %	1 %
Atteinte à la flore sauvage	0 %	0,3 %
Atteinte aux animaux d'élevage	10 %	4 %
Atteinte aux espèces cultivées ou exploitées	0 %	0,3 %
Domages matériels internes	80 %	72 %

<i>Conséquences</i>	<i>Bourgogne (40 cas)</i>	<i>France (878 cas)</i>
Dommages matériels externes	2,5 %	4,8 %
Pertes d'exploitation internes	30 %	31 %
Pertes d'exploitation externes	0 %	2,5 %
Effets transfrontières	0 %	0,1 %
Autres conséquences (atteintes égouts publics, stations...)	0 %	0,1 %
Sans conséquences	0 %	6,6 %

## Données globales complémentaires (selon les informations disponibles)

**Echantillon Bourgogne (40 cas)** : 1 accident a provoqué la mort de 1 employé, 3 accidents sont à l'origine d'au moins 8 blessés (dont 3 employés, 3 sauveteurs) et 1 accidents ont provoqué le confinement de 100 personnes.

**Echantillon France (878 cas)** : 16 accidents ont provoqué la mort de 20 personnes (dont 13 employés, 7 personnes du public), 214 accidents sont à l'origine d'au moins 633 blessés (dont 417 employés, 112 sauveteurs, 58 personnes du public), 47 accidents ont provoqué l'évacuation de 1251 personnes et 16 accidents ont provoqué le confinement de 188 personnes.

## 8) Principales familles de produits concernées

<i>Familles de produits</i>	<i>Bourgogne (34 cas)</i>	<i>France (782 cas)</i>
Produits chimiques	8,8 %	37 %
Hydrocarbures liquides (fuel, essence, huiles...)	26 %	14 %
Déchets et effluents	8,8 %	13 %
Produits alimentaires et agroalimentaires	29 %	13 %
Bois et dérivés (papier, carton...)	5,9 %	12 %
Matières plastiques, caoutchouc et résines	8,8 %	8,6 %
Produits manufacturés	12 %	7,9 %
GPL et assimilés (Méthane, Propane...)	8,8 %	7,9 %
Engrais	0 %	2,6 %
Métaux et alliages	2,9 %	3,8 %
Pierres, minerais et matériaux de construction	0 %	2,6 %
Substances pyrotechniques et explosifs	2,9 %	1,8 %
Produits et formulations phytosanitaires	0 %	0,6 %
Substances et particules radioactives	0 %	1 %
Textiles et fibres	0 %	2 %
Autre	2,9 %	0,5 %

## 9) Répartitions régionales des accidents en 2011 et 1992 - 2011.

<i>Régions</i>	<i>2011 (929 cas)</i>	<i>1992 / 2011 (21564 cas)</i>
Alsace	1,8 %	4,4 %
Aquitaine	6,6 %	5,4 %
Auvergne	2,5 %	3,5 %
Basse-Normandie	1,6 %	2 %
Bourgogne	4,4 %	4,3 %
Bretagne	3,9 %	5,1 %
Centre	4,2 %	3,8 %
Champagne-Ardenne	4,6 %	3,9 %
Collectivité Sui Generis	0 %	0 %
Collectivités d'Outre-Mer	0 %	0 %
Corse	0,2 %	0,2 %
Départements d'Outre-Mer	0,5 %	0,6 %
Franche-Comté	2,8 %	3,9 %
Haute-Normandie	2,6 %	4,3 %
Ile-de-France	7,9 %	7,9 %
Languedoc-Roussillon	2 %	1,9 %
Limousin	0,6 %	1,1 %
Lorraine	7,1 %	5,8 %
Midi-Pyrénées	3,8 %	3,5 %
Nord-Pas-de-Calais	7,9 %	5,2 %
Pays de la Loire	2,8 %	4,6 %
Picardie	3,6 %	4,1 %
Poitou-Charentes	4 %	4,2 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 %	6,6 %
Rhône-Alpes	13 %	14 %

## Accidents par département : COTE-D'OR (14 cas)

### ARIA 39562 - 09/01/2011 - 21 - VANVEY

#### 31.02 - Fabrication de meubles de cuisine

A 15h20 dans une fabrique de meubles de cuisine soumise à autorisation, une étincelle évacuée par la cheminée d'une chaudière met le feu à 100 m<sup>3</sup> de sciure de bois. La chaufferie ainsi que le stockage de vernis ne sont pas touchés. Les 25 pompiers, équipés d'ARI, déploient 2 lances à eau, le service de l'électricité coupe l'alimentation à 16 h et l'exploitant utilise un engin de manutention pour séparer la sciure en tas. L'intervention s'achève à 20 h, le bâtiment de 800 m<sup>2</sup> a subi des dégâts. Une surveillance est maintenue pendant la nuit. Selon la presse, l'enquête de gendarmerie conclut à une cause accidentelle.

### ARIA 39639 - 21/01/2011 - 21 - SAULIEU

#### 01.47 - Élevage de volailles

Un feu se déclare à 17h30 dans un poulailler vide de 1 200 m<sup>2</sup>. Les secours attaquent les flammes, attisées par le vent, avec 2 lances à eau et protègent une cuve de gaz de 4 000 l avec une 3ème. Le feu est éteint à 20 h, le bâtiment est détruit. La gendarmerie et un élu se sont rendus sur place.

### ARIA 39662 - 26/01/2011 - 21 - SAINT-APOLLINAIRE

#### 38.32 - Récupération de déchets triés

Un feu se déclare vers 20h30 dans une entreprise de démantèlement d'épaves automobiles (VHU). Les pompiers déploient 4 lances à eau, dont 1 transformée par la suite en lance à mousse ; les employés manœuvrent 2 robinets d'incendie armés (RIA). Le sinistre est éteint à 22h30, 22 véhicules sont détruits. L'exploitant réalise des rondes durant la nuit. La police effectue une enquête sur l'origine de l'incendie.

### ARIA 40035 - 13/02/2011 - 21 - CHENOVE

#### 38.31 - Démantèlement d'épaves

A 15h15, une patrouille de police et des riverains signalent un incendie en extérieur chez un ferrailleur. Le sinistre concerne un tas de métaux broyés de 5 m<sup>3</sup>. Les pompiers, arrivés sur place à 15h30, arrosent le tas de déchets avec de l'eau. L'intervention s'achève à 19 h ; une société privée surveille le site pendant la nuit. Seul le bardage d'un bâtiment proche est légèrement endommagé. Les eaux d'extinction sont retenues dans le séparateur d'hydrocarbures (décanteur déshuileur) dont la vanne manuelle aval a été fermée par l'exploitant dès son arrivée sur le site. Après analyse, elles sont pompées puis traitées par une société spécialisée.

Des anomalies sont relevées et devront faire l'objet d'améliorations de la part de l'exploitant :

- aucun moyen de détection incendie n'est prévu pour les stockages extérieurs, l'alerte est, de ce fait, donnée par les riverains une fois l'incendie déclaré.

- les secours n'ont pas accès à tous les points du dépôt (aménagement du site), ce qui handicape les conditions d'interventions.

- la borne incendie à l'entrée du site a été retirée, obligeant les secours à se raccorder à une autre borne à plus de 100 m.

En avril 2010, des travaux sur la clôture de l'entreprise avaient provoqué un violent incendie sur un tas de ferraille (ARIA 38109).

### ARIA 39873 - 24/02/2011 - 21 - BRAZEY-EN-PLAINE


#### 11.06 - Fabrication de malt

Alerté par une odeur de brûlé, un employé détecte vers 23 h une combustion dans 2 des 6 boisseaux de 40 t d'orge d'un silo d'une malterie ; les secours sont alertés. Les pompiers maîtrisent le sinistre en pulvérisant de l'eau à partir de la colonne sèche et en vidangeant les capacités. Des contrôles de points chauds sont réalisés avec une caméra thermique sur les boisseaux et la chaîne d'extraction des céréales. L'intervention des secours s'achève en début de matinée. Des rondes de surveillance sont effectuées par les employés toutes les heures. Des travaux de soudage lors de la mise en place d'une rambarde sur la toiture métallique des boisseaux en béton, sont à l'origine de la combustion de poussières déposées à la liaison des parois et de la tôle de toit.

Un plan de prévention avait été établi entre le sous-traitant effectuant les travaux et l'exploitant du site. Un permis de feu avait également été délivré, mais le risque dû aux travaux n'a vraisemblablement pas été analysé avec suffisamment de rigueur. L'exploitant doit nettoyer ses boisseaux, adresser à l'inspection des installations classées un rapport sur les causes et circonstances de l'accident, ainsi que les mesures prévues pour réduire la probabilité de renouvellement d'un tel événement.


### ARIA 40018 - 17/03/2011 - 21 - DIJON

#### 52.10 - Entreposage et stockage

       Des irisations sont signalées sur l'OUCHE à 9h35. Elles proviennent d'une canalisation d'eau s'y déversant en provenance d'un dépôt d'hydrocarbures. Les pompiers constatent l'origine de la pollution et mettent en place un barrage absorbant. Des plongeurs installent un système de récupération. L'inspection des installations classées est informée et demande des analyses supplémentaires. Les irisations dues à des hydrocarbures disparaissent vers 16h40. Les pompiers et le personnel du site assurent une surveillance jusqu'au 21/03.

### ARIA 40356 - 16/05/2011 - 21 - DIJON



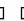
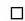
#### 52.10 - Entreposage et stockage

       Dans un dépôt pétrolier, une odeur d'essence est détectée à proximité de la tuyauterie de sortie d'un bac de stockage, au passage du merlon de compartimentage de la cuvette de rétention. Une entreprise spécialisée dégage la canalisation du merlon bétonné : sur la partie supérieure de la tuyauterie, l'exploitant constate 3 boursouffures de matière dont une présente une perforation de moins de 1 mm de diamètre. Le débit de fuite est estimé à moins de 1 l/h sur les périodes où le réservoir est en service, soit 12 h/j. Les terres proches de la canalisation ne présentant pas un taux d'imprégnation très important et le suivi des pertes sur le réservoir ne montrant pas d'anomalie, la quantité perdue est estimée à 1 m<sup>3</sup>.

L'exploitant installe un collier pour stopper la fuite et stocke les terres polluées en attente de traitement. Il prévoit un remplacement du tronçon de la canalisation ainsi que du merlon par un mur de séparation pour visualiser une partie plus importante de la conduite. Un suivi des piézomètres du site est instauré.

L'exploitant attribue l'apparition des 3 points de corrosion à des soudures réalisées à proximité lors de la mise en place de la canalisation, créant ainsi un point de corrosion privilégié. La tuyauterie en sortie de bac implique était la seule à n'avoir pas été éprouvée dans le cadre de la reconfiguration récente des canalisations de la cuvette.



    **ARIA 40444 - 07/06/2011 - 21 - POUILLY-EN-AUXOIS**

**22.23 - Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction**

Un feu se déclare vers 8 h sur une machine dans une usine de 3 000 m<sup>2</sup> fabriquant des coques de piscines en polyester et abritant notamment 3 cuves de 100 l de résine classe 3, 3 bidons de 250 l de durcisseur, 12 moules en résine, 700 l de gazole et 2 cuves de 40 t de résine. Les secours évacuent les employés et interrompent vers 10h40 la circulation sur l'A6 dans les 2 sens en raison de l'épais panache de fumée noire. Ils maîtrisent l'incendie vers 13h30 avec 2 lances à eau et 1 à mousse puis éteignent les foyers résiduels dans l'après-midi. Une surveillance est maintenue jusqu'au lendemain matin avec 2 lances à eau pour éviter toute reprise ; 3 pompiers sont victimes d'un coup de chaleur. La circulation est réouverte sur l'A6 vers 12h40.

Le bâtiment de 3 000 m<sup>2</sup> est détruit mais ni les cuves à proximité immédiate, ni les installations voisines n'ont été touchées. Cependant, une cuve s'est vidée dans le bâtiment via les conduites, alimentant le feu. L'exploitant prévoit de raser le bâtiment pour le reconstruire ; aucun chômage technique n'est prévu, les employés seront réaffectés dans d'autres sites. D'après l'exploitant, le poste d'où l'incendie s'est déclaré était à l'arrêt et les équipes venaient de changer.

Le site, relevant du régime de la déclaration, n'a jamais fait l'objet d'une analyse de risques et ne dispose d'aucun système de prévention ou de protection au niveau du bâtiment principal. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant un rapport indiquant les causes et circonstances de ce sinistre ainsi que les mesures prises pour éviter le renouvellement d'un tel accident. L'exploitant s'engage à réaliser une étude de dangers de ses installations et procédés avant toute reconstruction.

**ARIA 40457 - 13/06/2011 - 21 - RIEL-LES-EAUX**

**01.50 - Culture et élevage associés**

Un feu se déclare, vers 1h20, dans un bâtiment agricole de 1 250 m<sup>2</sup> abritant 2,1 t de foin, 150 t de paille, 20 t d'orge, 13 t de produits divers (granules minéraux, tourteau, antilimaces) et du matériel agricole. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 5 lances, refroidissent une cuve de 1 300 l d'azote liquide et mettent en sécurité 68 bêtes et 6 veaux. Le bâtiment est détruit et 31 génisses sont tuées. Les secours déblaient les lieux. Les services vétérinaires se rendent sur les lieux.

**ARIA 40528 - 25/06/2011 - 21 - MARCILLY-SUR-TILLE**

**01.11 - Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses**

Un feu se déclare vers 19 h dans un bâtiment agricole abritant des bovins et 100 t de foin. Les pompiers évacuent 40 animaux, maîtrisent le sinistre à l'aide de 3 lances puis déblaient les lieux avec 2 engins. Le bâtiment est endommagé, 19 t de foin sont brûlées et 1 bovin doit être euthanasié.

**ARIA 40636 - 11/07/2011 - 21 - ATHEE**

**43.32 - Travaux de menuiserie**

Un feu se déclare vers 1 h dans une menuiserie de 800 m<sup>2</sup>. Les sapeurs-pompiers protègent les maisons environnantes contre le risque de propagation notamment sur une habitation attenante et éteignent l'incendie après 1h30 d'intervention. Le responsable de l'entreprise, qui emploie 7 salariés, déclare à la presse qu'aucun chômage technique n'est à prévoir et que toutes les commandes pourront être honorées.

**ARIA 40889 - 04/09/2011 - 21 - LIERNAIS**

**01.42 - Élevage d'autres bovins et de buffles**

Un feu se déclare vers 17 h dans un bâtiment agricole de 1 300 m<sup>2</sup> abritant 1 200 t de paille et 200 t de grain. Les pompiers déploient 4 lances à eau pour protéger l'étable voisine. Les lances sont alimentées par un poteau incendie ainsi qu'un château d'eau à 400 m. Le fourrage brûle durant la nuit sous la surveillance des pompiers. La gendarmerie et le service de l'électricité se sont rendus sur place. Les causes de l'incendie sont indéterminées.

    **ARIA 40950 - 16/09/2011 - 21 - BEAUNE**

**20.16 - Fabrication de matières plastiques de base**

Un feu se déclare à 16 h sur un chariot-élévateur dans une usine de fabrication de matières plastiques de 1 000 m<sup>2</sup> avec un important dégagement de fumées. La bouteille de GPL alimentant l'engin est soumise à un fort rayonnement thermique. Les employés évacuent le local. Les pompiers éteignent le feu en 30 min et refroidissent la bouteille ; 2 personnes sont légèrement intoxiquées mais ne sont pas hospitalisées.

    **ARIA 41212 - 03/10/2011 - 21 - VONGES**

**20.51 - Fabrication de produits explosifs**

Dans une usine de fabrication de d'explosifs, une explosion se produit vers 6h30, 5 min après le début du brûlage de 15 kg de déchets d'explosifs encartouchés (émulsions en cartouches de calibre 30/400). Aucune victime n'est à déplorer mais la sole du brûloir est déformée (percée au centre du lieu de positionnement du produit et dessoudée sur les côtés), la rampe de brûlage est arrachée et projetée à 19 m et la pelle manuelle permettant d'étaler le produit est également projetée et son manche détruit. Conformément à l'étude de sécurité et l'étude de dangers de l'installation, les effets sont restés contenus sur l'aire, aucun élément n'a été projeté en dehors du site. L'exploitant informe la municipalité vers 7 h ainsi que l'inspection des IC. Les produits en attente de brûlage sont évacués du site.

Un incident similaire s'était produit sur la même aire de brûlage en 2006 (ARIA 33538) ; l'exploitant effectue une analyse par arbre des causes. Aucune dérive dans l'application des conditions de sécurité n'est constatée. L'exploitant envisage plusieurs hypothèses :

- composition nominale du produit différente suite à une erreur de fabrication : rejetée après analyses conformes du lot restant et des matières premières ;
- présence d'un corps étranger, introduction d'un carton sur la sole avant étalement et conditions météorologiques : rejetées par l'ensemble du groupe d'investigation ;
- produit constitué de cartouches présentant des défauts ;
- mauvaise répartition du produit sur la sole.

L'exploitant prévoit d'installer un système d'enregistrement des opérations de brûlage afin de pouvoir visionner les images lors d'un incident.

## Accidents par département : NIEVRE (6 cas)






### ARIA 39805 - 13/02/2011 - 58 - SAINT-HILAIRE-EN-MORVAN

22.23 - Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction

Un feu se déclare vers 20h30 dans une entreprise de menuiseries en plastique de 1 500 m<sup>2</sup>. Les pompiers attaquent les flammes avec 1 lance à eau alors qu'une 2<sup>ème</sup> est déployée en protection. Le bâtiment à structure métallique contient du polychlorure de vinyle (PVC), des solvants, de la colle, un stock de fenêtre en PVC ainsi que plusieurs véhicules dont 1 chariot élévateur à gaz. Le feu est circonscrit à 22h30 et éteint à minuit. Un dispositif de surveillance est mis en place jusqu'au lendemain. La toiture du bâtiment s'est effondrée, l'outil de travail est détruit mais les archives sont intactes. Le chômage technique concerne 20 employés, la communauté de communes cherche un bâtiment disponible. La gendarmerie, un élu et le service de l'électricité se sont rendus sur place.

### ARIA 40094 - 11/04/2011 - 58 - LUZY

25.62 - Usinage

     Une fuite sur une cuve enterrée de 20 m<sup>3</sup> de fioul d'une entreprise de travail mécanique des métaux pollue un ruisseau puis l'ALENE sur 3 km ainsi qu'un réseau d'eau pluviale. Les pompiers alertés vers 12h30 mettent en place un barrage de paille et de planches dans le ruisseau, 2 barrages flottants sur l'ALENE et des obturateurs gonflables dans le réseau. Une entreprise privée pompe les 1 100 l de fioul restant dans la cuve et effectuent des travaux de nettoyage ; 500 à 800

l d'hydrocarbures se seraient écoulés dans le réseau et les rivières. L'intervention des pompiers s'achève vers 18 h. La police des eaux et la gendarmerie se sont rendues sur les lieux.

### ARIA 40311 - 18/05/2011 - 58 - IMPHY

24.10 - Sidérurgie

Des analyses révèlent des concentrations en légionelles supérieures à 100 000 UFC/l dans une des 4 tours aéroréfrigérantes (TAR) d'une usine sidérurgique à la suite des prélèvements mensuels du 11/05. Le POI est déclenché à 16 h et la TAR arrêtée à 19h30. L'exploitant établit un périmètre de sécurité et informe les pompiers, l'inspection des installations classées, la mairie ainsi que ses salariés et ceux d'une entreprise voisine. Il incite quelques riverains à se confiner jusqu'au lendemain et diffuse un communiqué de presse. La mairie informe la préfecture, l'agence régionale de santé (ARS), la maison de retraite, la maison des jeunes, la piscine, l'association des paralysés de France et demande à une centaine de riverains de rester chez eux jusqu'au lendemain. La gendarmerie interdit la rue concernée par le périmètre de sécurité. Le 19/05, l'ARS alerte des médecins du département de la Nièvre et des départements limitrophes, des établissements médico-sociaux et de santé, le service d'aide médicale d'urgence et l'inspection académique ; ce même jour, la préfecture diffuse un communiqué de presse.

La tour contaminée est vidangée, nettoyée, désinfectée et de nouveaux prélèvements et analyses sont effectués ; un traitement chimique est réalisé sur les 3 autres TAR. La vigilance sanitaire est maintenue durant 3 semaines, temps maximum d'incubation de la maladie.

### ARIA 40803 - 28/07/2011 - 58 - CORVOL-L'ORGUEILLEUX

22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc

Lors de travaux d'excavation pour l'enfouissement d'une ligne à haute tension, des ouvriers découvrent une quinzaine de bouteilles d'1 l d'acide chlorhydrique et d'acide sulfurique sur le site d'une ancienne usine de transformation de caoutchouc, fermée depuis le 01/11/07 et faisant l'objet depuis d'une procédure de cessation / réhabilitation engagée par le liquidateur judiciaire. Le chantier est stoppé et les autorités (municipalité, pompiers, gendarmerie, inspection des IC) sont alertées. Les pompiers, équipés de combinaisons spéciales, placent les bouteilles dans une caisse fermée en fond de fouille qu'ils recouvrent de déblais.

L'inspection des IC, qui n'avait pas été informée des travaux réalisés sur ce site, demande à la société commanditaire de l'enfouissement de la ligne à haute tension la sécurisation de la zone de travaux afin d'éviter une pollution du SAUZAY proche, l'évacuation des bouteilles par une société spécialisée et la remise en état du lieu ainsi que la caractérisation et le dimensionnement de la zone de dépôt suspecte. L'inspection demande également au liquidateur judiciaire, responsable légal de l'ancienne usine :

- d'enlever les déchets présents en surface sur le secteur : palettes, fûts vides...
- d'installer des panneaux interdisant l'accès du site à toute personne non autorisée et avertissant des dangers ;
- de mettre en oeuvre les propositions décrites dans le plan de gestion fourni dans le mémoire de cessation d'activité rédigé en février 2011 : nettoyage du bassin de rétention, curage du bassin de décantation, démantèlement des cuves aériennes, traitement de la zone polluée par les hydrocarbures...

### ARIA 40737 - 18/08/2011 - 58 - LA NOCLE-MAULAIX

01.50 - Culture et élevage associés

Un feu se déclare vers 6 h dans un bâtiment agricole abritant 1 400 m<sup>3</sup> de foin et du matériel agricole. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 2 lances alimentées dans un étang situé à 800 m.

### ARIA 41360 - 27/11/2011 - 58 - LIVRY

01.50 - Culture et élevage associés

Un feu se déclare vers 20 h dans un bâtiment agricole à structure métallique de 160 m<sup>2</sup> abritant 800 t de foin. Le service de l'électricité coupe une ligne haute-tension proche du sinistre, plusieurs centaines d'abonnés sont privés d'alimentation. Les pompiers déploient 3 lances à eau. Le feu est circonscrit à 22h45, le déblaiement s'achève le lendemain à 17 h. Le bâtiment et 500 t de foin sont détruits. La gendarmerie et un élu se sont rendus sur place.

## Accidents par département : SAONE-ET-LOIRE (14 cas)


### ARIA 39787 - 13/02/2011 - 71 - SERLEY

01.50 - Culture et élevage associés

Un automobiliste signale vers 6h15 des flammes dans un élevage porcin de 1 700 m<sup>2</sup>. Les pompiers protègent les bâtiments voisins. Le vétérinaire des pompiers euthanasie les 25 porcs ayant survécu parmi les 1200 présents. Le bâtiment d'élevage est détruit. Un élu, la gendarmerie et le service de distribution d'électricité se sont rendus sur place.

### □ □ □ □ □ ARIA 39804 - 14/02/2011 - 71 - MACON

52.21 - Services auxiliaires des transports terrestres

 □ □ □ □ □ Le dysfonctionnement d'une sécurité sur un bac de récupération d'hydrocarbures dans une société de transport entraîne la pollution d'un plan d'eau et de la PETITE GROSNE vers 14h40.

 ■ □ □ □ □

€ □ □ □ □ □

### ARIA 39914 - 06/03/2011 - 71 - CHALON-SUR-SAONE

23.14 - Fabrication de fibres de verre


Dans une usine de fibres de verre soumise à autorisation, un feu, détecté vers 22h40 par un électricien sur un transformateur, provoque l'arrêt de lignes de production. Le personnel se trouvant dans la zone est évacué puis mis en sécurité. Les pompiers sont alertés vers 22h50.

Dans un premier temps, les pompiers tentent d'injecter du CO<sub>2</sub> par les joints de la porte de la cellule. N'y arrivant pas, ils demandent que la puissance électrique du site (20 kV) soit coupée pour pouvoir accéder à l'intérieur des lieux en toute sécurité.

La cellule électrique incriminée est hors d'usage. En revanche, les autres équipements du poste électrique ne semblent pas impactés. Un échauffement sur une phase serait à l'origine du départ de feu. Les lignes de fabrication redémarrent à 16h45 pour la ligne 2 et 18h30 pour la ligne 1.

### □ □ □ □ □ ARIA 39915 - 06/03/2011 - 71 - MONTCHANIN


25.62 - Usinage


 □ □ □ □ □ De l'huile de coupe provenant d'une entreprise de travail des métaux se déverse dans le bras d'un canal à la base de loisirs de la commune et dans l'étang de la MUETTE. Alertés vers 16 h, les pompiers mettent en place 2 barrages flottants pour limiter l'écoulement d'hydrocarbure et l'exploitant stoppe la fuite.

€ □ □ □ □ □

### □ □ □ □ □ ARIA 40063 - 29/03/2011 - 71 - MONTCEAU-LES-MINES

37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

 ■ ■ □ □ □ Vers 9 h, un employé d'une station d'épuration communale découvre par terre le tuyau utilisé par un jeune stagiaire pour nettoyer les grilles d'un bassin de décantation. Il se lance à la recherche de ce dernier et remarque que la trappe au sommet du bassin de décantation est ouverte. L'exploitant donne l'alerte. Les services de secours, se rendent sur place

 □ □ □ □ □ vers 9h30, accompagnés de la police, du SAMU et d'une équipe de plongeurs spécialisés en milieu vicié (boues de décantation de densité 6 en fond de bassin, milieu bactérien). Cette trappe pouvant s'ouvrir sous l'effet des remontées de boues, l'hypothèse d'un retour volontaire du jeune homme chez lui est envisagée. Son téléphone portable ne répondant pas, une demande de géolocalisation et un contrôle de présence au domicile sont effectués par la police mais ne donnent pas de résultats. Le corps du jeune stagiaire est découvert sans vie vers 12h15 au fond du bassin et remonté à l'aide de grappins. L'exploitant publie un communiqué de presse. L'inspection du travail rédige un rapport.

Le stagiaire ayant été laissé seul au sommet du bassin de décantation, contrairement à la législation, une enquête judiciaire est ouverte. Les premiers éléments pointent une noyade accidentelle, bien que la famille de la victime évoque l'absence de signalisation des dangers sur le site et la non fourniture de certains EPI au stagiaire.

### ARIA 40110 - 08/04/2011 - 71 - MACON


46.21 - Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail

Alerté par une odeur suspecte, le responsable d'un silo constate à son arrivée vers 6h15 un départ de feu au niveau d'un transporteur à bande utilisé la veille lors du chargement d'un bateau. Les secours sont alertés et l'alimentation électrique du site est interrompue. Les pompiers, arrivés sur le site à 6h45, maîtrisent le sinistre en ½ heure à partir d'une colonne sèche alimentée par un poteau incendie.

Un échauffement mécanique sur le 1er rouleau de retour de bande du transporteur est à l'origine du sinistre. Selon l'exploitant, une entreprise extérieure avait vérifié cet appareil de manutention en février 2011 et le contrôle des déports de bandes et des sangles, réalisé en mars, n'avait pas révélé de défaillance ; la veille à 20 h, heure de départ des derniers salariés, aucune anomalie n'avait été constatée. L'exploitant étudie les améliorations à mettre en oeuvre pour réduire la probabilité de renouvellement d'un tel événement.

### ■ □ □ □ □ ARIA 40303 - 17/05/2011 - 71 - BUXY

11.02 - Production de vin (de raisin)

 □ □ □ □ □ Des travaux provoquent vers 9h50 une fuite sur une canalisation de distribution de gaz naturel (4 bar) dans l'enceinte d'une cave coopérative vinicole. Les secours établissent un périmètre de sécurité, évacuent les 15 employés et installent une lance en protection. Les services du gaz barrent la fuite. Les mesures d'explosimétrie étant négatives, le personnel regagne le bâtiment 2 h après le début de l'intervention.

€ □ □ □ □ □

### ARIA 40333 - 24/05/2011 - 71 - MATOUR

01.50 - Culture et élevage associés

Un feu se déclare vers 23 h dans un bâtiment agricole composé d'un hangar de 1 200 m<sup>2</sup> abritant du fourrage ainsi que du matériel agricole et une stabulation. L'exploitant alerte les secours et évacue les vaches laitières, la quinzaine de génisses et les veaux présents. Les pompiers maîtrisent le sinistre dans la nuit à l'aide de 5 lances. Le hangar de 1 200 m<sup>2</sup> et 800 m<sup>2</sup> de stabulation sont détruits ainsi que 2 tracteurs, 1 remorque bétailière, 1 round-baller et 50 t de fourrage.

L'embrasement du réservoir d'un tracteur sorti de réparation dans l'après-midi serait à l'origine du sinistre.

### ARIA 40523 - 30/05/2011 - 71 - CHALON-SUR-SAONE

20.59 - Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.

La mise hors tension d'une barre sur un poste de 63 KV vers 10 h provoque une défaillance électrique sur l'agglomération, privant 85 000 clients d'alimentation et impactant une usine chimique. La situation est rétablie vers 10h50.

### ARIA 40486 - 17/06/2011 - 71 - CLESSE

01.41 - Élevage de vaches laitières

Vers 7 h, un feu se déclare dans un hangar agricole de 864 m<sup>2</sup> abritant 900 t de fourrage pour alimenter les 120 bêtes réparties dans des stabulations, toutes deux situées à proximité, ainsi que 10 t d'aliment pour bétails et 4 remorques agricoles. L'exploitant signale qu'il a remarqué du gaz de fermentation, ocre et foncé, sous le toit.

Les pompiers protègent les bâtiments abritant les bovins et maîtrisent le sinistre à l'aide de 3 lances. Pour s'assurer que l'incendie ne redémarre pas, une équipe de surveillance reste sur les lieux jusqu'au lendemain.

Un peu plus tard, vers 8h30, un feu se déclare dans un hangar de 500 m<sup>2</sup>, sur la commune de Boyer à une trentaine de kilomètres. Un des quatre associés de l'exploitation signale qu'il était en train de décharger des bottes quand il a vu qu'il y avait du gaz de fermentation, comme une poussière ocre et foncée sous le toit. L'exploitant distingue une flamme et en quelques secondes, c'est l'embrasement. Il a juste le temps de sortir son tracteur et de se mettre à l'abri. Rapidement, les 400 t de fourrage s'enflamme.

Comme à Clessé, les pompiers optent pour une intervention visant à limiter les dépenses en eau et laissent donc le fourrage, étant condamné, se consumer tout au long de la journée. Les secours mettent en place des lances autour du hangar pour diffuser un rideau d'eau et protéger ainsi les bâtiments qui jouxtent le sinistre. Le bâtiment reste, également, sous surveillance jusqu'au lendemain matin.

### ARIA 41118 - 16/10/2011 - 71 - LE CREUSOT

25.50 - Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres

Dans une usine sidérurgique, un feu se déclare un dimanche vers 2 h dans un bâtiment préfabriqué à 1 étage de 200 m<sup>2</sup> abritant des vestiaires, douches et une cantine. Alertés par des employés, les pompiers éteignent l'incendie en 2 h avec 4 lances à eau dont 1 sur échelle puis mettent en place une surveillance des lieux. L'intervention des secours s'achève à 5 h. Le bâtiment qui est isolé des autres locaux est détruit ; la production de l'établissement n'est pas affectée. Le maire, les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur les lieux. Un acte de malveillance d'un tiers est à l'origine du sinistre. L'auteur des faits, souffrant de troubles psychologiques et arrêté par la police le jour même sur le site, a été conduit à l'hôpital.

### ARIA 41308 - 15/11/2011 - 71 - MONTCEAU-LES-MINES

35.11 - Production d'électricité

Au cours du redémarrage d'une centrale thermique à charbon, un court-circuit se produit vers 6 h lors de la mise en service d'un moteur servant à la mise en suspension du charbon après broyage. Sous l'effet de l'échauffement du moteur et des câbles, des gaines se consomment en dégageant une épaisse fumée sans flammes. Un flash électrique se produit dans, projetant un capot de tôle à 1 m, sans blesser la personne qui s'y trouvait. La procédure d'arrêt de l'unique tranche de la centrale est immédiatement déclenchée. Ni la turbine ni la chaudière ne sont endommagées. Les pompiers, l'inspection des installations classées, la police et un élu local se rendent sur place. L'exploitant remplace le moteur le lendemain.

Mise en service en 1971, la centrale présentant des niveaux d'émission trop élevée devait être fermée au plus tard en 2015 en application de la directive européenne sur les grandes installations de combustion. Deux accidents ont eu lieu sur le site en mai et octobre 2010 (ARIA 38230 et 39872).

### ARIA 41333 - 22/11/2011 - 71 - CERON

01.42 - Élevage d'autres bovins et de buffles

Un feu se déclare vers 18h50 dans un bâtiment agricole de 1 200 m<sup>2</sup> à usage de stabulation et de stockage de fourrage (600 à 800 t) et de matériel agricole. Les pompiers protègent un bâtiment contigu et éteignent les flammes, le bétail est évacué. Les secours restent sur place pendant la nuit. Le bâtiment est détruit. La gendarmerie enquête pour déterminer les causes du sinistre. Il s'agit du 18ème incendie de bâtiment agricole dans le secteur depuis 2004.

### ARIA 41407 - 06/12/2011 - 71 - LE CREUSOT

24.10 - Sidérurgie

Un feu se déclare vers 11h30 dans un bac de trempe à l'huile de 400 l d'une usine métallurgique ; 10 employés sont évacués. Les 3 opérateurs éteignent l'incendie avec un extincteur ; intoxiqués par l'épaisse fumée, ils sont conduits à l'hôpital pour des examens et en ressortent en fin de journée. Les salariés reprennent leur activité en début d'après-midi après des contrôles de l'atmosphère de l'atelier par le service de sécurité du site. La cuve de trempe est remplacée.

## Accidents par département : YONNE (7 cas)

### ARIA 39884 - 27/02/2011 - 89 - BLENEAU

25.61 - *Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare sur une chaîne de production dans une entreprise de traitement de surface. Les pompiers éteignent l'incendie avec 1 lance à débit variable de 250 l/min. Une vingtaine de salariés pourrait être en chômage technique. Le maire, la gendarmerie et le service de l'électricité se sont rendus sur place.

### ARIA 40084 - 03/04/2011 - 89 - MIGENNES

46.77 - *Commerce de gros de déchets et débris*

Des particuliers entendent un bruit de klaxon bloqué et aperçoivent de la fumée s'élevant d'une casse automobile à 17h30 en sortant de chez eux. Pendant que les pompiers interviennent avec 2 lances à eau et 1 à mousse, les employés du site dégagent des véhicules pour permettre l'accès au foyer. La circulation routière sur la RD 943 est coupée et le gestionnaire d'infrastructure ferroviaire est informé de l'intervention, qui se déroule à proximité de voies ferrées. Au final, 26 véhicules sont détruits et une dizaine d'autres est endommagée. Un élu et le SAMU se sont rendus sur place. La gendarmerie effectue une enquête.

### **ARIA 40301 - 16/05/2011 - 89 - VERGIGNY**

52.21 - *Services auxiliaires des transports terrestres*

Un feu se déclare vers 19h50 dans un hangar de 3 000 m<sup>2</sup> des services ferroviaires abritant notamment des bouteilles de GPL de 13 kg. Certaines explosent, favorisant la propagation des flammes dans le bâtiment et sur le terrain voisin. La circulation ferroviaire est interrompue pendant 1 h. Les pompiers rencontrent des difficultés d'alimentation en eau et pompent dans le château d'eau de Saint-Florentin. Ils éteignent l'incendie avec 3 lances et déblaient les lieux durant la nuit. Le hangar est détruit.

### ARIA 40466 - 15/06/2011 - 89 - SAINT-FLORENTIN

16.10 - *Sciage et rabotage du bois*

Dans une scierie soumise à autorisation, un rondin de bois éclate lors de son fraisage. L'un des éclats reste coincé entre la tête et la buse de guidage du rondin fini ce qui provoque son échauffement. La particule de bois échauffé est ensuite aspirée dans un silo à sciure. Vers 15h30, un opérateur aperçoit de la fumée au niveau de la fraiseuse. Il arrête la machine et la ventilation pour effectuer les vérifications d'usage. Il constate qu'il n'y a pas d'éclat de bois coincé, ni de bois noircis dans les chutes tombées du piège de l'aspiration. Les éléments provoquant la fumée doivent ainsi se trouver à l'intérieur du silo de stockage.

A 16 h, l'alerte est donnée par un contremaître. Les pompiers sont avertis et se rendent sur place afin d'arroser la partie de la capacité en feu. Une fois éteint vers 17h30, le silo de sciures est vidé. Une surveillance de la capacité est mise en place afin de minimiser le risque de reprise de feu.

Le bilan de l'accident fait état d'une zone de couverture en tôle translucide détruite au-dessus de l'ancienne chaufferie. Le mur en brique du silo est également fissuré.

A la suite de l'événement, l'exploitant envisage de changer la fraiseuse qui est vieillissante. Les jeux de fonctionnement de la machine sont en effet potentiellement sources d'incendie. En attendant ce remplacement, la direction du site prend des mesures de prévention afin que les utilisateurs de la machine alertent le responsable du site à la moindre anomalie. Une fiche de consignes de sécurité est rédigée pour application immédiate.

### **ARIA 40506 - 24/06/2011 - 89 - AUXERRE**

47.11 - *Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire*

Un feu se déclare vers 18 h sur un distributeur automatique de carburant dans la station-service d'un hypermarché et se propage à un second appareil. Un périmètre de sécurité de 100 m est établi et le parking du magasin est évacué. Les pompiers éteignent l'incendie vers 18h30 avec 2 lances à mousse puis dégarnissent les 2 pompes impactées. L'intervention des secours s'achève vers 20h30. L'exploitant met en place des barrières et un gardiennage jusqu'au contrôle de la station par une entreprise agréée.

### ARIA 40616 - 05/07/2011 - 89 - TOUCY

25.50 - *Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres*

Un feu se déclare vers 20h45 dans un local électrique moyenne et basse tension de 30 m<sup>2</sup> d'une entreprise de travail des métaux ; 11 employés sont évacués. L'alimentation électrique du local, qui contient 3 transformateurs à bain d'huile sans PCB, et l'alimentation en gaz naturel du site sont coupées. Le système de désenfumage de l'établissement est activé.

Les pompiers refroidissent un mur pignon contigu à l'établissement et le bâtiment électrique ; le transformateur en feu est éteint avec un extincteur à poudre. Le médecin des secours examine 4 riverains incommodés par les fumées ; aucune hospitalisation n'est nécessaire. Selon l'exploitant, 3 jours seront nécessaires pour rétablir l'alimentation électrique de l'entreprise durant lesquels les 69 employés sont en chômage technique.

### ARIA 41329 - 21/11/2011 - 89 - BEAUVILLIERS

01.42 - *Élevage d'autres bovins et de buffles*

Un feu se déclare vers 8h20 dans un bâtiment agricole de 750 m<sup>2</sup> à structure et bardage métalliques et contenant 1 500 t de paille. Un autre stockage, éloigné de 20 m et abritant 60 t de paille, est menacé ; son contenu est déplacé. Les pompiers déploient 5 lances à eau alimentées sur une réserve de 120 m<sup>2</sup> et sont confrontés à des difficultés d'alimentation. L'exploitant évacue une quarantaine de bovins dans un pré. Un vétérinaire les examine, certains ayant été fortement exposés aux fumées. Un veau carbonisé est retrouvé dans les décombres. La gendarmerie, le maire, le service de l'électricité et le service des eaux se sont rendus sur place.



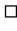


## Accidents par département : COTE-D'OR (18 cas)

### Accidents concernant :

- Transport de matières dangereuses - Route (fuite matière(s) / vol matière(s) / Conséquences corporelles)
- Transport de matières dangereuses - Rail (fuite matière(s) / vol matière(s) / Conséquences corporelles)
- Transport de matières dangereuses - Fluvial
- Transport de matières dangereuses - Maritime
- Transport de matières dangereuses - Canalisations de distribution de GN
- Transport de matières dangereuses - Canalisations de transport de gaz combustible
- Transport de matières dangereuses - Canalisations de transport de fluides (hors gaz combustibles, vapeur et eau surchauffée)
- Transport de matières dangereuses - Canalisations vapeur / eau surchauffée
- Utilisation domestique du GN ou GPL
- Carrière
- Mines - Forages pétroliers, géothermie, granulats marins et forage en mer compris
- Après-mine - Ruptures de digues, fontis... compris
- Stockages souterrains
- Barrages, usines hydroélectriques et digues
- Pollutions accidentelles de l'eau (hors installations classées et transport de matières dangereuses)
- Autres accidents / incidents et aux enseignements transposables aux IC
- Appareil sous pression






#### ARIA 39934 - 17/01/2011 - 21 - DIJON

##### 00.00 - Particuliers

     Dans un immeuble, une famille de 3 personnes dont un bébé est intoxiquée vers 7h30 par des émanations de monoxyde de carbone provenant d'une chaudière au gaz naturel. Les secours transportent les victimes à l'hôpital. Les services du gaz ne constatent pas d'anomalie sur l'installation et la condamnent au niveau du compteur.



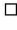


#### ARIA 39760 - 07/02/2011 - 21 - POUILLY-EN-AUXOIS

##### 46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes

     Une fuite se produit vers 15 h à la soupape d'un réservoir de 2 280 l de propane à la suite d'un sur-remplissage. Les secours évacuent 140 élèves et 20 adultes d'une école et arrosent la citerne avec une lance à débit variable de 250 l/min. L'excédent de gaz est transféré à partir de 17 h dans un camion-citerne dépêché sur place par l'entreprise ayant effectué la livraison de propane. L'intervention des secours s'achève à 18h30 après des contrôles d'explosimétrie négatifs.

#### ARIA 40216 - 07/03/2011 - 21 - DIJON





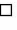
##### 35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites

     Lors de travaux sur le chantier du tramway, un engin de chantier perce vers 15h40 une canalisation de distribution de gaz naturel enterrée (Diamètre 63 mm, Pression 4 bar), provoquant une fuite. Les secours établissent un périmètre de sécurité et mettent en sécurité 3 personnes dans un hôtel. Les services du gaz barrent la fuite, privant d'alimentation 350 clients.

Deux accidents similaires se sont produits sur ce même chantier en mars : ARIA 40215 et 40217.



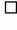


#### ARIA 40007 - 16/03/2011 - 21 - LADOIX-SERRIGNY

##### 35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites

     Vers 10 h, une raboteuse endommage lors de travaux de voirie une canalisation de gaz naturel (DN 110 mm, Pression 4 bar) en polyéthylène et provoque une fuite. Un périmètre de sécurité de 100 m est mis en place. Le service du gaz barre la conduite; 360 abonnés sont privés d'alimentation jusqu'à 23 h et 1 verrerie de 10 employés est en chômage technique à partir de midi. Dans l'après-midi, la raboteuse laissée sur place est dégagée par une grue.

#### ARIA 40215 - 17/03/2011 - 21 - DIJON


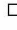
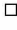

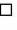
##### 35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites

     Lors de travaux de voirie concernant le nouveau tramway, une tractopelle endommage vers 8h40 une prise de décompression d'une canalisation enterrée de distribution de gaz naturel en polyéthylène (Diamètre 110 mm, Pression 4 bar), provoquant une fuite. Les secours établissent un périmètre de sécurité et interrompent la circulation pendant 45 min. Les services du gaz barrent la fuite, privant d'alimentation en gaz au moins 200 clients.

Deux accidents similaires se sont produits sur ce même chantier au cours du mois de mars : ARIA 40216 et 40217.

#### ARIA 40217 - 21/03/2011 - 21 - DIJON

##### 35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites



     Lors de travaux de voirie pour le nouveau tramway, une tractopelle endommage vers 13h50 une canalisation de distribution de gaz naturel en polyéthylène enterrée (Diamètre 20 mm), provoquant une fuite. Les secours établissent un périmètre de sécurité, interrompent la circulation et évacuent 16 riverains ainsi que des commerces. Les services du gaz barrent la fuite, privant d'alimentation 527 clients.



Deux accidents similaires se sont produits sur ce même chantier au cours du mois de mars : ARIA 40215 et ARIA 40216.



#### ARIA 41285 - 18/04/2011 - 21 - PERRIGNY-LES-DIJON



##### 49.20 - Transports ferroviaires de fret

Une fuite est signalée sur un wagon-citerne d'argon liquide à 9h10 dans une gare de triage. Les pompiers localisent la fuite au niveau d'une bride de dégazage mais n'interviennent pas sur les organes du wagon. Le service ferroviaire isole le wagon sur une voie. Un technicien du chargeur abaisse la pression de la citerne dans l'après-midi. Le trafic ferroviaire n'a pas été perturbé.



       **ARIA 40414 - 07/06/2011 - 21 - MEURSAULT**  
*35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites*  
       Un engin de travaux publics endommage vers 11 h une canalisation de distribution de gaz naturel. La société de travaux publics donne aussitôt l'alerte. Le trafic routier et piéton est interrompu pendant une trentaine de minutes dans la rue concernée. Selon la presse, entre 300 et 500 foyers dont 2 hôtels sont privés de gaz le temps des réparations.



       **ARIA 40489 - 27/06/2011 - 21 - DIJON**  
*35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites*  
       A la suite de travaux de voirie, une canalisation de distribution de gaz est endommagée. Le service du gaz rencontre des difficultés pour colmater la fuite et décide de couper le réseau. Entre 120 et 400 abonnés sont affectés par la coupure.



       **ARIA 40851 - 17/08/2011 - 21 - BROGNON**  
*35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites*  
       Une tractopelle effectuant des travaux d'enfouissement de lignes électriques et téléphoniques endommage à 8h35 une canalisation de distribution de gaz naturel enterrée (DN 63 mm, Pression 4 bar), provoquant une fuite. Les secours établissent un périmètre de sécurité de 100 m et évacuent 7 personnes. La municipalité les prend en charge. Pour les besoins des réparations, le service du gaz coupe l'alimentation dans la commune et dans celle de Saint-Julien (260 abonnés). La distribution de gaz reprend en début d'après-midi.



       **ARIA 40886 - 02/09/2011 - 21 - BEAUNE**  
*35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites*  
       Une tractopelle effectuant des travaux endommage vers 10h30 une canalisation de distribution de gaz naturel enterrée (Diamètre 15 mm, Pression 4 bar), provoquant une fuite. Les pompiers établissent un périmètre de sécurité de 50 m et évacuent 120 personnes dont 40 enfants d'une crèche. Le service du gaz barre la conduite et la purge, 320 abonnés dont un collège et des commerces sont impactés. Les évacués regagnent leurs bâtiments à 12 h. Une déviation routière est mise en place le temps des réparations.



**ARIA 40897 - 06/09/2011 - 21 - PONCEY-LES-ATHEE**  
*36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau*  
Une intrusion sur un champ captant alimentant l'agglomération dijonnaise est signalée à 16h45. Les cadenas de 7 puits ont été détériorés et des câbles ont été volés sur 1 puits. Cet acte de malveillance n'a pas de conséquence sur la distribution de l'eau potable et aucune dérive n'apparaît dans les analyses de potabilité des eaux distribuées. L'Agence Régionale de Santé (ARS) demande une analyse bactériologique et physico-chimique. La police effectue une enquête.

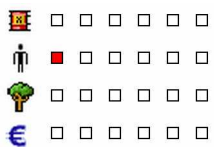
       **ARIA 40949 - 16/09/2011 - 21 - DIJON**  
*00.00 - Particuliers*  
       Une explosion se produit vers 10h30 dans un appartement situé dans un immeuble de 5 étages comportant 10 logements. Aucune victime n'est à déplorer car les occupants étaient absents au moment des faits. Ces derniers sont relogés par les services municipaux. Une personne est évacuée le temps de l'intervention des secours. La circulation dans la rue desservant cet immeuble est interrompue. Les services techniques du gaz procèdent à des vérifications à l'extérieur du bâtiment, mais aucune présence de gaz n'est détectée. La police effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre et s'orienterait vers une fuite sur l'installation intérieure. Selon la presse, une fuite de gaz au niveau du flexible d'une cuisinière serait à l'origine de l'événement.

       **ARIA 41032 - 01/10/2011 - 21 - CESSEY-SUR-TILLE**  
*YY.YY - Activité indéterminée*  
       Un feu se déclare vers 21h30 dans un hangar de 200 m<sup>2</sup> abritant notamment des bouteilles de GPL et des pneus ; 5 riverains sont évacués. Plusieurs bouteilles de gaz explosent et l'une d'entre elles est projetée à 80 m. Les pompiers éteignent l'incendie vers 1h30 avec 5 lances à débit variable puis maintiennent une surveillance sur place pour la nuit. Ils maîtrisent plusieurs foyers durant la journée du lendemain. Une caravane stationnée à proximité du bâtiment est détruite. L'intervention des secours s'achève le 02/10 vers 21h15 après une dernière reconnaissance. La gendarmerie effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre.

       **ARIA 41231 - 11/11/2011 - 21 - SAINT-USAGE**  
*50.40 - Transports fluviaux de fret*  
       Environ 300 l de fioul provenant de la cale d'un bateau polluent le CANAL DE BOURGOGNE sur 4 000 m<sup>2</sup>. Les pompiers déploient des barrages flottants et des buvards, la navigation est interdite. Une société privée récupère le produit le lendemain.

       **ARIA 41331 - 16/11/2011 - 21 - DIJON**  
*35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites*  
       Un engin de chantier effectuant des travaux endommage vers 12h30 une canalisation de distribution de gaz naturel enterrée (Diamètre 32 mm, Pression 4 bar), provoquant une fuite. Les secours évacuent 9 personnes et en confinent 5 autres. Les services du gaz ferment les vannes de sectionnement de 3 canalisations privant 1 500 personnes d'alimentation.

       **ARIA 41401 - 28/11/2011 - 21 - DIJON**  
*00.00 - Particuliers*  
       Une fuite de gaz au niveau d'un robinet d'alimentation situé dans un appartement entraîne, à 20h37, l'évacuation de 66 logements répartis sur 11 étages. La police organise l'hébergement des 75 personnes, évacuées pendant 4 h, à la piscine municipale. Selon les premières constatations, le robinet d'alimentation aurait été forcé. La gendarmerie effectue une enquête.



**ARIA 41441 - 14/12/2011 - 21 - BINGES**

*46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes*





Vers 7 h, un camion-citerne transportant 14 m<sup>3</sup> de propane mord l'accotement rendu meuble par la pluie, puis se couche en travers de la RD 109, bloquant la circulation dans les 2 sens. Les secours conduisent le conducteur légèrement blessé à l'hôpital. Aucune fuite n'est constatée sur la citerne. Une société spécialisée transfère le GPL dans un autre véhicule-citerne puis le camion est relevé. Le trafic routier est rétabli à 16 h.


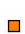




## Accidents par département : NIEVRE (6 cas)

### Accidents concernant :

- Transport de matières dangereuses - Route (fuite matière(s) / vol matière(s) / Conséquences corporelles)
- Transport de matières dangereuses - Rail (fuite matière(s) / vol matière(s) / Conséquences corporelles)
- Transport de matières dangereuses - Fluvial
- Transport de matières dangereuses - Maritime
- Transport de matières dangereuses - Canalisations de distribution de GN
- Transport de matières dangereuses - Canalisations de transport de gaz combustible
- Transport de matières dangereuses - Canalisations de transport de fluides (hors gaz combustibles, vapeur et eau surchauffée)
- Transport de matières dangereuses - Canalisations vapeur / eau surchauffée
- Utilisation domestique du GN ou GPL
- Carrière
- Mines - Forages pétroliers, géothermie, granulats marins et forage en mer compris
- Après-mine - Ruptures de digues, fontis... compris
- Stockages souterrains
- Barrages, usines hydroélectriques et digues
- Pollutions accidentelles de l'eau (hors installations classées et transport de matières dangereuses)
- Autres accidents / incidents et aux enseignements transposables aux IC
- Appareil sous pression


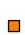


    **ARIA 39582 - 09/01/2011 - 58 - COSNE-COURS-SUR-LOIRE**  
35.22 - *Distribution de combustibles gazeux par conduites*  
La rupture d'une tête d'alimentation sur un compteur particulier provoque une fuite sonore de gaz naturel dans une ruelle. Les pompiers évacuent 7 personnes, barrent la ruelle et placent 1 lance à eau en protection. Le vent dissipe le nuage gazeux dont la concentration est de 4 ppm. Le service du gaz répare la fuite.


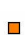


    **ARIA 39917 - 13/02/2011 - 58 - CLAMECY**  
35.22 - *Distribution de combustibles gazeux par conduites*  
Une fuite de gaz naturel sur un poste de livraison d'un gazoduc est signalée par un passant vers 17 h. Les secours établissent un périmètre de sécurité et interrompent la circulation. Les services du gaz réparent la fuite et la circulation est rétablie à 18h40.


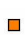


### ARIA 40252 - 29/04/2011 - 58 - NEVERS

#### 00.00 - Particuliers

Dans le garage d'une maison, une fuite de frigorigène chloré a lieu vers 17h15 sur un compresseur alimentant l'installation de réfrigération d'une chambre froide vétuste. Les pompiers devront effectuer plusieurs reconnaissances avant d'identifier cette fuite et le produit en cause. Le propriétaire contactera une entreprise spécialisée pour effectuer les réparations nécessaires.

    **ARIA 40479 - 26/05/2011 - 58 - GARCHIZY**  
35.22 - *Distribution de combustibles gazeux par conduites*  
Lors de travaux de réhabilitation d'une ancienne zone militaire, une tractopelle endommage vers 15 h une canalisation de distribution de gaz naturel en polyéthylène (Diamètre 40 mm, moyenne pression), provoquant une fuite. Les secours doivent couper l'électricité sur la ligne Paris-Clermont-Ferrand pendant 20 min.



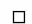
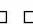
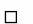







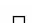
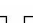




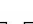
















    **ARIA 40758 - 08/07/2011 - 58 - GARCHIZY**  
35.22 - *Distribution de combustibles gazeux par conduites*  
A la suite de travaux de voirie, une tractopelle arrache un branchement de gaz situé dans une zone urbaine. L'alimentation en gaz est coupée pour 108 abonnés durant 7 h. Les travaux étaient réalisés sans respecter la procédure décrite dans la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). Le service du gaz a par ailleurs rencontré beaucoup de difficultés pour faire interrompre le chantier.




    **ARIA 40840 - 02/08/2011 - 58 - COSNE-COURS-SUR-LOIRE**  
35.22 - *Distribution de combustibles gazeux par conduites*  
Un engin de chantier effectuant des travaux d'aménagement paysager endommage une canalisation de distribution de gaz naturel enterrée, provoquant une fuite. Les pompiers et la police se rendent sur place, la circulation est interrompue 1 h. L'opérateur gazier coupe l'alimentation de 130 abonnés. Les travaux se déroulaient sans respecter la procédure figurant dans la DICT (Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux).



## Accidents par département : SAONE-ET-LOIRE (15 cas)

### Accidents concernant :

- Transport de matières dangereuses - Route (fuite matière(s) / vol matière(s) / Conséquences corporelles)
- Transport de matières dangereuses - Rail (fuite matière(s) / vol matière(s) / Conséquences corporelles)
- Transport de matières dangereuses - Fluvial
- Transport de matières dangereuses - Maritime
- Transport de matières dangereuses - Canalisations de distribution de GN
- Transport de matières dangereuses - Canalisations de transport de gaz combustible
- Transport de matières dangereuses - Canalisations de transport de fluides (hors gaz combustibles, vapeur et eau surchauffée)
- Transport de matières dangereuses - Canalisations vapeur / eau surchauffée
- Utilisation domestique du GN ou GPL
- Carrière
- Mines - Forages pétroliers, géothermie, granulats marins et forage en mer compris
- Après-mine - Ruptures de digues, fontis... compris
- Stockages souterrains
- Barrages, usines hydroélectriques et digues
- Pollutions accidentelles de l'eau (hors installations classées et transport de matières dangereuses)
- Autres accidents / incidents et aux enseignements transposables aux IC
- Appareil sous pression

-      **ARIA 39916 - 20/01/2011 - 71 - CHALON-SUR-SAONE**  
*49.50 - Transports par conduites*  
 Une fuite de gaz naturel se produit vers 8 h au niveau d'un poste de détente. Les secours établissent un périmètre de sécurité de 100 m et évacuent 4 employés d'une société voisine. La présence d'humidité et de marques susceptibles de générer la non-étanchéité d'une soupape sont observées.
-      **ARIA 39770 - 08/02/2011 - 71 - CIEL**  
*84.22 - Défense*  
 Une collision se produit vers 9 h au croisement des RD 970 et 673 entre un camion-citerne école d'une base pétrolière militaire et un camion de bobines de papier. 1 militaire gravement blessé et 1 autre souffrant de contusions sont hospitalisés à Chalon-sur-Saône. Un élu, la gendarmerie et le service départemental des routes se sont rendus sur les lieux.
-      **ARIA 39947 - 05/03/2011 - 71 - MACON**  
*93.11 - Gestion d'installations sportives*  
 Dans une piscine municipale, des vapeurs chlorées inconfortables à 17 h un agent technique venant de renverser accidentellement un bidon de produit chloré (galets ou eau de Javel ?) utilisé pour traiter les eaux des bassins. L'intervention mobilise 10 pompiers et 5 véhicules. Les secours évacuent la centaine de personnes présente dans le bâtiment et l'agent technique est hospitalisé par précaution. La piscine sera ventilée durant la nuit et réouverte au public le lendemain matin après un dernier contrôle des lieux. Un représentant de la communauté d'agglomération s'est rendu sur place.
-      **ARIA 40006 - 16/03/2011 - 71 - CHALON-SUR-SAONE**  
*35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites*  
 Lors de travaux, un engin de chantier perce vers 8 h une canalisation de distribution de gaz naturel enterrée (Pression 4 bar, Diamètre 63 mm) et provoque une fuite. Les secours évacuent 23 personnes. Les services du gaz réparent la fuite à la mi-journée. Une boulangerie est fermée par sécurité durant l'intervention.
-      **ARIA 40505 - 17/05/2011 - 71 - CHATENOUY-LE-ROYAL**  
*49.41 - Transports routiers de fret*  
 Vers 10 h, un accident de la circulation sur l'A6 impliquant une voiture et un poids-lourd transportant diverses marchandises dangereuses en colis fait un blessé grave. Aucune fuite de produit n'est constatée.
-      **ARIA 40480 - 30/05/2011 - 71 - CHALON-SUR-SAONE**  
*35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites*  
 Lors de travaux urgents, une tractopelle endommage un branchement d'une canalisation de distribution de gaz naturel en polyéthylène (Diamètre 20 mm, Pression 4 bar), provoquant une fuite. Les secours établissent un périmètre de sécurité de 50 m, interrompent la circulation et évacuent 4 riverains et 6 personnes de 2 commerces et une station-service. L'exploitant de la station ferme l'alimentation des pompes. Les services du gaz colmatent la fuite et réparent la canalisation. Le périmètre est levé vers 12h30. L'entreprise de travaux possédait une DICT erronée.
-      **ARIA 40463 - 16/06/2011 - 71 - DIGOIN**  
*35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites*  
 Vers 1h15, les pompiers sont alertés pour une fuite de gaz enflammée. Selon les premières constatations, l'incendie serait parti de poubelles. Légèrement incommodée par les fumées, une femme est examinée par les pompiers, mais elle n'est pas transportée à l'hôpital.



 □ □ □ □ □ **ARIA 40569 - 28/06/2011 - 71 - CHANES**  
**37.00 - Collecte et traitement des eaux usées**  
 □ □ □ □ □ Dans une station d'épuration communale, une pompe de relevage, dont une pièce est défectueuse, tombe en panne vers 10h30 provoquant le déversement des eaux usées dans l'ARLOIS ; une légère mortalité piscicole est observée.  
 ■ □ □ □ □ Une usine d'embouteillage de vin, dont la station reçoit les effluents, est contrainte d'interrompre l'une de ses chaînes de production dans l'après-midi car elle contribue pour moitié aux volumes d'eaux usées traités. L'exploitant de la station vidange la canalisation et évacue le H2S résiduel (formé par les bactéries sulfato-réductrices en phase anaérobie des eaux usées) pour permettre la réparation de la pompe. La station d'épuration traite aussi les effluents de 1 500 habitants. Les élus des 2 communes concernées informent les habitants et interdisent provisoirement la pêche et la baignade dans la rivière..

 ■ □ □ □ □ **ARIA 40597 - 05/07/2011 - 71 - MACON**  
**35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites**  
 □ □ □ □ □ Une tractopelle effectuant des travaux sur la voie publique endommage, vers 12h30, une canalisation de distribution de gaz naturel enterrée (P 4 bar), provoquant une fuite. Les secours évacuent 35 personnes. Le service du gaz coupe l'alimentation de 224 abonnés.

#### **ARIA 41537 - 11/07/2011 - 71 - DEMIGNY**

##### **49.41 - Transports routiers de fret**



Un camion-citerne quitte une usine de Mesnil-Saint-Nicaise (80) avec un chargement de 29 336 l d'alcool à 96 % à destination de Marseille (13). La citerne utilisée est constituée de 5 compartiments. Aucune anomalie n'a été détectée lors du chargement. Lors d'un arrêt vers 15h30 sur l'aire d'autoroute de Bessey-en-Chaume (21, A6), le chauffeur constate un suintement au niveau du collecteur n° 5. Ignorant s'il s'agit d'une fuite ou de condensation, il s'arrête sur un site de sa société à 16 h à Demigny (71). En accord avec ses supérieurs et la direction du site, le produit est transvasé dans une autre citerne. Après jaugeage, la perte d'alcool est estimée à 200 l. Le déchirement du joint de clapet de fond du compartiment 4 en néoprène et téflon est à l'origine de la fuite. L'expert en assurance estime que le contrôle visuel de cet organe est pratiquement impossible car le joint est calorifugé et protégé par un coffre.



 □ □ □ □ □ **ARIA 41016 - 27/09/2011 - 71 - CHAGNY**  
**08.12 - Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin**  
 ■ □ □ □ □ Des terres argileuses déchargées par un camion dans une carrière où elles sont extraites roulent en contrebas d'un talus de 10 m et ensevelissent partiellement un géomètre sous-traitant à 11 h. Le personnel de l'entreprise parvient à l'extraire. Une équipe de pompiers spécialisée dans les milieux dangereux le remonte alors qu'il souffre d'une fracture du bras. Il est transporté à l'hôpital de Chalon-sur Saône.



#### **ARIA 41075 - 07/10/2011 - 71 - DEMIGNY**

##### **45.19 - Commerce d'autres véhicules automobiles**

Un feu se déclare à 15h45 dans la camionnette d'un dépanneur de poids-lourd intervenant au PK 317,2 de l'A 7 dans le sens Lyon - Paris. Le véhicule qui s'embrase en quelques minutes, transporte 2 bouteilles d'oxygène liquéfié et d'acétylène de 6 l chacune. La circulation est coupée et un périmètre de sécurité de 100 m est mis en place. Les pompiers éteignent les flammes et évacuent les bouteilles déformées, mais qui n'ont pas explosé, dans un pré à 150 m de l'autoroute où elles sont refroidies par immersion dans des bacs. Ces bouteilles seront enlevées le lendemain.

 ■ □ □ □ □ **ARIA 41310 - 16/11/2011 - 71 - VITRY-EN-CHAROLLAIS**  
**49.41 - Transports routiers de fret**  
 □ □ □ □ □ Un poids-lourd se renverse vers 22h30 dans giratoire desservant une zone d'activité à la sortie de la RN 79. Le chauffeur est indemne mais un GRV de 1 000 l d'acrylamide en solution se rompt. Les secours établissent un périmètre de sécurité, des pompiers sous scaphandre protégés par 2 lances à eau interviennent pour limiter l'écoulement dans le milieu naturel. Le produit s'est infiltré dans la chaussée et pourrait la rendre glissante en cas de pluie. Une société spécialisée est chargée de l'évacuation des différents produits chimiques de la cargaison et du nettoyage de la chaussée. Un réactif est d'abord répandu sur le revêtement routier pour faire ressortir les produits perdus avant décapage et application d'un traitement empêchant les remontées ultérieures de produit et enfin rinçage au jet haute pression (400 bar). Les sols pollués aux alentours sont décapés sur une épaisseur de 20 cm. Ces opérations se déroulent en continu jusqu'au 21/11, la circulation reprend à 16 h. La gendarmerie évoque un chargement de 25 t de marchandises sur toute la hauteur de la remorque ayant conduit à un déplacement de son centre de gravité réduisant la stabilité sans toutefois juger excessive la vitesse de 27 km / h au moment de l'accident relevée sur le chronotachygraphe. Une enseigne de restauration de la zone d'activité estime que la fermeture du rond-point pendant 3 jours et demi lui a fait perdre l'équivalent d'une journée de chiffre d'affaire.






 ■ □ □ □ □ **ARIA 41388 - 02/12/2011 - 71 - BOURBON-LANCY**  
**49.41 - Transports routiers de fret**  
 □ □ □ □ □ Un camion transportant 1,5 t d'artifices (masse brute, correspondant à 300 kg en masse nette) pour grand public (C1 à C3) et de matériel pyrotechnique s'enflamme vers 20h20 sur la RD979. Le conducteur détache la cabine et l'éloigne, puis tente en vain d'éteindre les flammes avec un extincteur. La remorque et sa cargaison pyrotechnique s'embrasent. Les secours établissent un périmètre de sécurité de 50 m et interrompent la circulation. Le camion étant arrêté sous une ligne électrique moyenne tension, ils assistent, en attendant la coupure de la ligne par un technicien du service de distribution d'électricité, à 20 minutes de "feu d'artifices". L'incendie est ensuite éteint vers 22h30 avec 2 lances. La cargaison s'est consumée dans l'incendie, la ligne électrique a fondu sans cependant impacter l'alimentation des clients. La circulation est rétablie vers 22 h sur l'asphalte jonchée de d'artifices éclatés. Selon la gendarmerie, un essieu arrière aurait chauffé et enflammé une roue.

 ■ □ □ □ □ **ARIA 41478 - 22/12/2011 - 71 - LAIZE**  
**47.78 - Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé**  
 ■ □ □ □ □ Un camion-citerne d'une capacité de 13 m<sup>3</sup> transportant 8 m<sup>3</sup> de fioul se renverse vers midi dans une courbe de la RD82. L'ensemble routier se couche sur la chaussée et la citerne se désolidarise du châssis. Les secours transportent à l'hôpital le conducteur blessé et interrompent la circulation. Des hydrocarbures provenant de la citerne et du réservoir du véhicule souillent quelques dizaines de mètres de chaussée. Le service d'exploitation des routes épand des produits absorbants. Une société spécialisée dépose la citerne puis évacue l'ensemble routier.






## Accidents par département : YONNE (8 cas)






### Accidents concernant :






- Transport de matières dangereuses - Route (fuite matière(s) / vol matière(s) / Conséquences corporelles)
- Transport de matières dangereuses - Rail (fuite matière(s) / vol matière(s) / Conséquences corporelles)
- Transport de matières dangereuses - Fluvial
- Transport de matières dangereuses - Maritime
- Transport de matières dangereuses - Canalisations de distribution de GN
- Transport de matières dangereuses - Canalisations de transport de gaz combustible
- Transport de matières dangereuses - Canalisations de transport de fluides (hors gaz combustibles, vapeur et eau surchauffée)
- Transport de matières dangereuses - Canalisations vapeur / eau surchauffée
- Utilisation domestique du GN ou GPL
- Carrière
- Mines - Forages pétroliers, géothermie, granulats marins et forage en mer compris
- Après-mine - Ruptures de digues, fontis... compris
- Stockages souterrains
- Barrages, usines hydroélectriques et digues
- Pollutions accidentelles de l'eau (hors installations classées et transport de matières dangereuses)
- Autres accidents / incidents et aux enseignements transposables aux IC
- Appareil sous pression






-         **ARIA 39611 - 13/01/2011 - 89 - MICHERY**  
*35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites*
-        Des employés municipaux effectuant des travaux de terrassement à l'aide d'un engin de travaux publics percent une
-        canalisation de distribution de gaz naturel vers 11 h. Une fuite de gaz se produit. Les secours mettent en place un
-        périmètre de sécurité et bloque la circulation. Une quinzaine de personnes est évacuée dont 4 enfants. Une salle des fêtes est réquisitionnée.

Les services du gaz colmatent la fuite vers 14h. 200 foyers ont été privés de gaz durant l'intervention des secours. Le service technique du gaz note que les employés ne disposaient pas de DICT.

-         **ARIA 39763 - 07/02/2011 - 89 - AUXERRE**  
*35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites*
-        Lors de travaux, un ouvrier sectionne à l'aide d'une disqueuse une canalisation de distribution de gaz naturel sous 16
-        bar à la suite d'une erreur d'identification. Les secours établissent un périmètre de sécurité de 50 m et évacuent 8
-        riverains, ainsi que les 20 employés du chantier. Les services du gaz parviennent à réduire la pression de la conduite à 4 bar, mais ne réussissent pas à couper totalement le réseau. Ils torchent alors le gaz résiduel en amont du poste de livraison. La fuite est stoppée et le périmètre de sécurité est levé.

-         **ARIA 40477 - 19/05/2011 - 89 - AVALLON**  
*35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites*
-        Lors de travaux pour la mise en place d'un panneau publicitaire, une mini-pelle endommage vers 11 h une canalisation
-        de distribution de gaz naturel en polyéthylène (Diamètre 40 mm, moyenne pression) provoquant ainsi une fuite. Les
-        secours établissent un périmètre de sécurité de 50 m et interrompent la circulation. Ils évacuent une vingtaine de personnes d'un restaurant, d'une station-service et d'un magasin de pneumatiques et ferment ces établissements. Les services du gaz barrent la fuite et purgent le réseau. Le périmètre de sécurité est levé 1h30 plus tard. L'entreprise de travaux n'avait pas réalisé de DICT.

-         **ARIA 40481 - 09/06/2011 - 89 - VILLEROY**  
*35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites*
-        Lors de travaux urgents, une tractopelle endommage une canalisation de distribution de gaz naturel en polyéthylène
-        (diamètre 63 mm, moyenne pression) située dans une zone pavillonnaire, provoquant une fuite. L'entreprise de travaux
-        n'avait pas réalisé de DICT.

-         **ARIA 40778 - 05/07/2011 - 89 - QUENNE**  
*00.00 - Particuliers*
-        Une bouteille de butane (type camping gaz / cap : 1 l) explose vers 19 h dans une maison sur sous-sol comportant un
-        étage ; 2 personnes sont blessées dont une grièvement qui est hospitalisée. Les pompiers effectuent des
-        reconnaissances et ventilent un local. Les services de l'électricité coupent l'alimentation de l'habitation. La gendarmerie, le service du gaz et un élu se sont rendus sur les lieux.

### ARIA 40717 - 20/07/2011 - 89 - CHATEL-CENSOIR


#### 00.00 - Particuliers


De particuliers signalent aux pompiers la découverte dans leur logement de 3 châteaux de plomb, enceintes portatives destinées au transport de sources radioactives. Une équipe spécialisée dans le risque radiologique intervient, appuyée par l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) : 2 châteaux sont vides et ne présentent pas un niveau de radioactivité supérieur au bruit de fond, le troisième contient une source de cobalt 60. Les particuliers contactent l'Agence nationale de gestion des déchets radioactifs (ANDRA) et déclarent avoir transporté deux autres châteaux à la décharge municipale un an plus tôt.

L'ancien propriétaire du logement était employé dans la recherche nucléaire.

       **ARIA 40951 - 17/09/2011 - 89 - BEINE**

       *ZZ.ZZ - Origine inconnue*

       Des poissons morts sont signalés dans l'ETANG DE BEINE. La société de pêche prend en charge l'enlèvement des poissons morts. Le maire et la gendarmerie se sont rendus sur place. La cause de la pollution est inconnue. Elle pourrait provenir d'une exploitation vinicole, les vendanges étant récentes.



#### **ARIA 41040 - 30/09/2011 - 89 - VENOY**

*49.41 - Transports routiers de fret*

Un accident se produit vers 6 h au PK 167.7 de l'A6 entre un camion de 26 t de bitume à 180 °C et une camionnette transportant 300 l de résine liquide, 25 kg de produit comburant et 10 l de méthyléthylcétone. Les secours établissent une lance à mousse et coupent la circulation sens Paris - Lyon. Aucune fuite n'est décelée, 2 enveloppes sur les 3 de la citerne sont endommagées mais le système de chauffage est intact. Les 2 véhicules sont dépotés puis évacués dans la matinée.